

Cours de langues à visée professionnelle (BSK)

Cours d'allemand professionnel (BSK)

Dans les cours d'allemand à visée professionnelle (= BSK-Kurs), vous améliorez votre allemand et vos chances sur le marché du travail. La condition préalable est d'avoir terminé un cours d'intégration (même inférieur à B1) ou d'apporter la preuve d'un [niveau de langue](#) d'au moins B1. Avec une autorisation de participation, vous pouvez également profiter des cours pendant que vous êtes au travail ou en formation, que vous suivez une mesure de qualification professionnelle ou que vous vous préparez à entrer dans la vie active. Vous trouverez des informations en plusieurs langues [ici](#).

Il existe des cours avec les niveaux cibles A2, B1, B2, C1. Il existe également des cours spécialisés pour certains groupes professionnels (soins, commerce, technique). Un cours compte généralement entre 400 et 500 heures. Si vous réussissez l'examen, vous recevez un certificat.

Vous pouvez obtenir une autorisation de participation à un cours DeuFöV :

- si vous êtes citoyen(ne) de l'UE, immigré(e) d'un pays tiers avec un permis de séjour, allemand(e) ou allemand(e) issu(e) de l'immigration.
- si vous avez un permis de séjour en tant que demandeur de protection reconnu (droit d'asile, statut de réfugié, protection subsidiaire).
- si vous avez un permis de séjour et que vous venez de Syrie ou d'Érythrée (bonnes perspectives de rester).
- si vous avez une autorisation de séjour (Duldung) conformément à l'article 60a, paragraphe 2, phrase 3 de la loi sur le séjour (Duldung), ou si vous séjournez en Allemagne depuis au moins 6 mois avec une autorisation de séjour (Duldung) et que vous êtes inscrit auprès de l'[agence pour l'emploi](#) en tant que chômeur, demandeur d'emploi, ou demandeur de formation, ou si vous travaillez ou êtes en formation.

Important : pour participer, vous avez besoin d'une autorisation de participation de l'[agence pour l'emploi](#) ou du [Centre pour l'emploi](#)! Vous pouvez également être obligé de suivre un cours. Parlez-en à votre conseiller ou à votre conseillère.

Vous n'êtes pas inscrit auprès de l'agence pour l'emploi et du Jobcenter ? Vous travaillez ? Ou vous suivez une qualification initiale, une formation professionnelle ou une procédure de reconnaissance de votre diplôme professionnel ou de formation, ou vous avez besoin d'un certain niveau de langue en Allemagne pour votre emploi ? Dans ce cas, faites une demande d'autorisation de participation directement auprès du BAMF. Vous trouverez les formulaires pour la demande [ici](#).

Coûts

Si vous recevez l'allocation de chômage I ou II, ou des prestations de demandeur d'asile, ou si votre revenu imposable est inférieur à 20.000 € (40.000 € pour les personnes mariées), le cours ne coûte rien.

Si vous travaillez et gagnez plus, une heure de cours coûte 2,42 €. Un cours de 400 heures coûte alors 968 €. Si vous réussissez le test final et qu'il ne s'est pas écoulé plus de deux ans entre la délivrance de l'autorisation de participation et le test, faites une demande auprès du BAMF et vous serez remboursé de 50% des frais que vous avez payés.

Le [conseil aux réfugiés et à l'intégration](#), le [conseil en migration](#), le [service de migration pour les jeunes](#) ou les prestataires de cours vous aideront à faire toutes les demandes.

Vous trouverez les prestataires de cours sous [Cours d'intégration](#). Vous pouvez également vous adresser à votre conseiller ou conseillère de l'agence pour l'emploi ou du Jobcenter.